

# SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DU KONTUM

## ANTÉCÉDENTS

21 septembre 1925  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 septembre 1925, p.1111)

Est déclarée infectée de charbon symptomatique la concession de Mr. Anziani <sup>1</sup> à Pleiku (province de Kontum).

14 novembre 1925  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1925, p.1365)

Déclaration d'infection rapportée.

---

Nouvelles sociétés  
Société des plantations du Kontum (en formation)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 octobre 1926)

Siège social : 26, rue Catinat, Saïgon [même adresse que la S.A. des plantations du Ky-Té (Kontum) à MM. Pierre Allard, Jean Duclos et Charles Beyssac].

Objet : Exploitation de concessions agricoles aux environs de Plei-kou (Kontoum) : toutes opérations pouvant se rattacher à cet objet.

Durée : 80 ans.

Capital : 200.000 \$ en 10.000 actions de 20 \$, dont 3.500 attribuées aux apporteurs et 6.500 à souscrire en numéraire. Sur ces 6.500 actions, le premier quart seul est appelé à la souscription.

Apports : MM. V. Anziani et Pagès <sup>2</sup> font apport à la société, moyennant la remise des 3.500 actions ci dessus, d'une concession de 500 hectares à titre provisoire à Plei-dall, près Plei-kou [Pléiku], plantée en partie en caféiers et thés et renfermant une maison de plantation et ses dépendances.

Parts : il sera créé 2.000 parts de fondateurs à attribuer aux fondateurs de la société et 1.000 aux souscripteurs des dix mille actions formant le capital initial.

Répartitions : 5 % à la réserve légale ; 8 % d'intérêt annuel non cumulatif aux actions ; le solde : 10 % au conseil d'administration ; 25 % aux parts ; 65 % aux actions, étant spécifié que sur ces 65 %, l'assemblée a le droit de prélever tous amortissements et réserves.

---

<sup>1</sup> [Victor Anziani](#) : commerçant à Quinhon. L'abréviation de monsieur est M. et non Mr (*mister*).

<sup>2</sup> [Gustave-Baptiste-Illyde Pagès](#) : ancien employé, comme Victor Anziani, des Comptoirs du Sud-Annam.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DU KONTUM  
Société anonyme au capital de deux cent mille piastres indochinoises  
divisé en dix mille actions de vingt piastres chacune

Exonération de l'apposition matérielle  
du timbre par insertion au  
*Journal officiel de l'Indochine française, 12 mars 1927*

Siège social à Saïgon (Cochinchine française)

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Baugé, notaire à Saïgon

ACTION DE VINGT PIASTRES AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Jean Duclos  
patron de la Société indochinoise de transports  
Un administrateur (à droite) : ?,  
Imprimerie moderne J. Testelin, Saïgon



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DU KONTUM  
Société anonyme au capital de deux cent mille piastres indochinoises  
divisé en dix mille actions de vingt piastres chacune

Exonération de l'apposition matérielle  
du timbre par insertion au  
*Journal officiel de l'Indochine française, 12 mars 1927*

Siège social à Saïgon (Cochinchine française)

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Baugé, notaire à Saïgon

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Jean Duclos  
patron de la Société indochinoise de transports  
Un administrateur (à droite) : ?,  
Imprimerie moderne J. Testelin, Saïgon

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1929)

La Société des Plantations du Kontum, au capital de 200.000 piastres, a défriché dans son domaine de Pleiku 280 ha. sur lesquels elle a planté, en 1927, 150 ha. de 40.000 caféiers chari. Sur ces 150 ha., elle a planté aussi 37.000 plants d'arabica.

Les pépinières comprenaient, à la fin de 1927 : 400.000 arabica, 80.000 chari, 100.000 albitzia pour l'ombrage et 60.000 kapokiers. Elle a aussi planté 7.000 plants de théiers de Java et autant de théiers d'Annam.

Une route de 14 km. avec ponts et ponceaux a été construite. Le cheptel s'élève à 447 têtes.

La politique d'amortissement du conseil laisse apparaître au bilan une perte de 20.246 piastres.

Une augmentation de capital sera réalisée sans doute avant la fin de l'année.

---

Plantations du Kontum  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 septembre 1929)

La Société des plantations du Kontum procède actuellement à l'augmentation de son capital social par l'émission, au pair, de 2.500 actions de 20 \$. Les nouvelles actions sont réservées aux anciens actionnaires.

Les plantations de la société sont situées à Pleiku sur une concession de 500 ha. La surface défrichée et plantée s'élève actuellement à 290 ha contenant 35.340 caféiers Chari et 136.890 caféiers Arabica (sur lesquels 8.500 plantés en 1926) plus de 7.000 plants de théiers de Java et d'Annam plantés en 1926 et actuellement en parfait développement. Le tout abrité et protégé par 106.815 Albitzia (arbre d'ombrage)

L'augmentation de capital actuelle a pour but de poursuivre l'entretien de la plantation jusqu'à la période de rendement prévue pour 1932.

Le capital d'origine de 200.000 \$ a été investi dans l'exploitation actuelle.

La société conserve par ailleurs des possibilités d'extension, sa concession, l'une des premières prises sur le plateau de Pleiku, étant très bien située et couvrant des terres de bonne qualité.

La région de Plei Dall, où est située l'exploitation, profite d'une main-d'œuvre relativement abondante. Les essais de plantations de théiers faits sur la concession ont donné des résultats probants.

N.D.L.R. — Espérons pour la société que les lecteurs de cet appel, beaucoup plus alléchant que ce que nous en reproduisons, ne se laisseront pas influencer par l'opinion défavorable, récemment exprimée par M. de Laboulaye, un haut personnage qui *venit, vidit, dixit*<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Déclaration d'Édouard de Laboulaye à l'assemblée de la [Société agricole du Kontum](#).

## 24 MARS 1931 : LIQUIDATION AMIABLE

N.B. : sur les quatre sociétés citées ci-dessous, trois ont pour dirigeants MM. Jules Jean-Duclos et Charles Beyssac, de la Société indochinoise de transports.  
Il est donc vraisemblable qu'il en soit de même pour la Ky-Odron

---

Notre carnet financier  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1931)

La Société des Plantations du Kontum va réduire son capital de 200.000 à 20.000 piastres, puis le porter à 70.000 piastres. Si elle ne réussit pas à trouver des capitaux, elle liquidera à l'amiable.

---

Étude de M<sup>e</sup> Bernard Leservoisier,  
notaire à Saïgon, 50, rue Lagrandière  
Adjudication de valeurs, le jeudi 5 juillet 1934, à 9 heures du matin.  
À Saïgon, 50, rue Lagrandière, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Bernard  
Leservoisier, notaire  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 juillet 1934)

Adjudication de valeurs, le jeudi 5 juillet 1934, à 9 heures du matin.  
À Saïgon, 50, rue Lagrandière, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Bernard  
Leservoisier, notaire.  
Désignation,

### Premier lot

a) 50 actions de vingt piastres chacune, au porteur, de la [Société des plantations du Kontum](#), société anonyme au capital de 200.000 p. dont le siège social est à Saïgon, entièrement libérées, n° 02.571 à 02.620. portant jouissance coupon n° 1 attaché.

b) 50 actions de vingt piastres chacune, entièrement libérées de la Société des plantations de Ky-Té, société anonyme au capital de 140.000 piastres, dont le siège social est à Saïgon, n° 1 à 50 en un certificat nominatif n° 1, portant jouissance courante.

c) et 310 parts bénéficiaires, au porteur, sans valeur nominale de la même Société des plantations de Ky-Té, n° 000.725 à 001 034, portant jouissance coupon n° 1 attaché.

Mise à prix : 10 fr. 00

### Deuxième lot

40 actions de cent francs chacune, au porteur, de la Société foncière et rizicole de Soctrang, société anonyme au capital de 12.500.000 fr., dont le siège social est à Saïgon, entièrement libérées, n° 026.115 à 026.154, portant jouissance coupon n° 1 attaché.

Mise à prix : 400 fr. 00

### Troisième lot

2.000 actions de cent francs chacune, au porteur, de la Société des plantations du Ky-Odron, société anonyme au capital de 5.500.000 fr. dont le siège social est à Saïgon entièrement libérées, n° 10.401 à 10.500 (100) et 19.551 à 21.450 (1.900), portant jouissance coupon n° 1 attaché.

Mise à prix : 10.000 fr. 00

#### Quatrième lot

2.165 actions de cent francs chacune, au porteur, de la même Société des plantations du Ky-Odron entièrement libérées n° 21.451 22.450 (100), 31.151 à 32.300 (1.150) et 34.359 à 34.373 (15), portant jouissance coupon n° 1 attaché.

Mise à prix : 10.825 fr. 00

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Leservoier, dépositaire du cahier des charges, et MM<sup>e</sup> Lambert <sup>4</sup> et Millaud, avocats à la Cour d'appel de Saïgon, 26, rue Lagrandière.

---

Société des plantations du Kontum  
Société anonyme au capital de 200.000 p.

Siège social précédemment 213, rue Catinat, Saïgon [= siège de l'Agence financière d'Indochine et ds Plantations de Ky-Té]

#### AVIS DE CONVOCATION

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 janvier 1938)

Messieurs les actionnaires de la Société des plantations du Kontum, société anonyme au capital de 200.000 piastres, divisé en 10.000 actions de 20 piastres, dont le siège était précédemment 213, rue Catinat, Saïgon, et dont la liquidation amiable a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 1931, sont convoqués en assemblée générale réunie extraordinairement pour le jeudi 17 février 1938, à 16 heures, dans les bureaux de l'Agence économique et financière d'Indochine, 18, rue Chaigneau à Saïgon, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour

1° — Rapport du liquidateur et examen des opérations de la liquidation ;

2° — *Quitus* à donner au liquidateur.

Tout actionnaire aura accès à l'assemblée et y pourra voter avec autant de voix qu'il a ou représente d'actions, sans limitation.

Messieurs les actionnaires devront déposer leurs titres cinq jours au moins avant la réunion, soit chez M<sup>e</sup> Decoly <sup>5</sup>, syndic-liquidateur, 208, rue Mac-Mahon à Saïgon, soit dans un établissement bancaire.

Avis est ici spécialement donné à toute personne qui, pour une cause quelconque, pourrait se prétendre créancière de la société susvisée, d'avoir, avant la réunion de l'assemblée présentement convoquée, à faire connaître ses droits ou prétentions pour qu'il puisse éventuellement en être fait état.

Le liquidateur amiable.

A.F. DECOLY

*L'Information d'I.C.* du 29 janvier 1938

---

<sup>4</sup> M<sup>e</sup> Léon Lambert (1885-1950 : président de la Société urbaine foncière indochinoise (SUFI). Voir encadré.

<sup>5</sup> [Alexandre-Francis Decoly](#) (Saint-Denis, 5 août 1878-Saïgon, 26 septembre 1945) : éditeur de cartes postales, liquidateur, commissaire et administrateurs de sociétés, assassiné par le Viêt-Minh.

